

PAROISSE STE-THÉRÈSE
Témiscaming, QC
& Thorne, ON
OUR LADY OF THE LAKE MISSION Kipawa, QC

Site web / Website
www.sttheresetemiscaming.com

ST. THERESA'S PARISH
Presbytère / Rectory
819-627-3381
67, rue Boucher, C.P. 940



Rev. Scott Murray, Administrator & Rev. Peter Do, Parochial Vicar
Madeleine Paul, secrétaire/secretary - courriel/e-mail: eglise.ste-therese@cablevision.qc.ca
Bureau ouvert mardi et mercredi de 9h00 à 13h30 et jeudi de 9h00 à 15h00
Office open Tuesday and Wednesday 9:00 a.m. to 1:30 p.m. & Thursday 9:00 a.m. to 3:00 p.m.

MESSES
Semaine du
16 février
2020



MASSES
Week of
February 16
2020

Jeudi 20 février **Thursday, Feb. 20**
(B) 8h30 **PAS DE MESSE – NO MASS**

7^e dimanche du temps ordinaire (A)
7th Sunday in Ordinary Time (A)

<u>Kipawa</u>	Saturday, Feb. 22
(E) 5:00 p.m.	<u>Gaétane Desjardins</u> – Desjardins Family
<u>Témiscaming</u>	Dimanche 23 fév.
(B) 8h45	<u>MISSA PRO POPULO</u>

Les prêtres de notre diocèse qui seront présents lors de la partie de hockey.
The priests from our diocese that will be present during the hockey game.

Père Roch Gagnon
Father Scott Murray
Father Peter Do
Father Mike Goring
Father Justin Bertrand
Father Stephen Helferty

FINANCES

	<u>Env.</u>	<u>\$\$\$</u>	<u>En Vrac/Loose</u>	<u>TOTAL</u>
Ste-Thérèse	41	649,00	60,00	709,00 \$
Our Lady of the Lake	17	159,00	15,00	174,00 \$



REÇU D'IMPÔT 2019

Votre reçu d'impôt est sur la table à l'entrée principale de l'église.

N.B. : Les reçus non réclamés seront postés le 24 février 2020.

2019 INCOME TAX RECEIPT

Your income tax receipt is on the table at the main entrance of the church.

Note: The unclaimed receipts will be mailed February 24, 2020.

Mercredi des Cendres – Ash Wednesday

26 février – February 26

Service bilingue à Ste-Thérèse 11h00
Bilingual Service at St-Theresa 11:00 a.m.

Service en anglais à Kipawa 18h
English Service in Kipawa at 6:00 p.m.

PAROISSE STE-THÉRÈSE ST-THERESA'S PARISH

LEVÉE DE FONDS POUR LA PAROISSE FUNDRAISER FOR THE PARISH

Les ‘*Flying Fathers*’ – match bénéfice. Les ‘*Flying Fathers*’ joueront contre les pompiers de Témiscaming dans un match bénéfice jeudi le 20 février à 19h30 au Centre.

Après le match de hockey, il y aura une réception dans la Salle Desjardins avec du pizza et des collations. Venez rencontrer les équipes et supporter la paroisse!

After the hockey game there will be a reception in the Desjardins Hall with pizza and snacks, where you will have a chance to meet the teams and support the parish!

Les Billets sont disponibles au presbytère, au Centre et auprès de divers paroissiens. Tickets are available at the Rectory, the Centre and among several parishioners.



**the flying
fathers™**

vs. Témiscaming
Volunteer Firefighters

Le Centre : Feb. 20th, 7:30pm
Adultes/Adults : \$10
Enfants/Children : \$5

Le 16 février 2020

6e dimanche du temps ordinaire (A)

Le Feuillet Paroissial

Accompli, non abolit, la Loi et les Prophètes

Alors que nous continuons à travers le sermon sur la montagne dans l'évangile de ce dimanche, nous arrivons à ce que l'on appelle les «antithèses». Ce sont des déclarations dans lesquelles Jésus amène notre compréhension des commandements de Dieu à un niveau plus profond. Jésus dit qu'il n'est pas venu pour abolir la loi et les prophètes («La loi et les prophètes» était la manière juive standard de se référer à ce que nous appelons maintenant l'Ancien Testament). L'Ancien Testament était tout une préparation pour Jésus, et Il accomplit tout cela. Jésus condamne l'idée que nous pouvons ignorer l'Ancien Testament, et Il montre que nous ne pouvons Le comprendre que si nous comprenons également l'Ancien Testament. Ici, Jésus donne quatre exemples de la façon dont les lois de l'Ancien Testament sont une préparation mais doivent être perfectionnées.

«Quiconque est en colère contre son frère sera passible de jugement» (Mt 5, 22). Jésus ne condamne pas l'émotion de la colère. Il condamne le consentement à la colère en lui permettant de prendre racine dans notre cœur. Lorsque nous permettons à la colère de prendre racine, alors nous ragoûtons, devenons rancuniers et même haineux. Nous devons prier pour pardonner et ne pas laisser la colère grandir en nous.

«Quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur» (Mt 5, 28). Encore une fois, une émotion n'est pas un péché, mais consentir à des pensées lubriques est un péché. Lorsque nous nous attardons sur nos attractions, en particulier les attractions illégales, et leur permettons de prendre racine, alors nous péchons. Nous ne pouvons pas traiter les gens comme des objets pour notre satisfaction, et nos désirs doivent être correctement ordonnés à ce qui est vraiment bon. Jésus utilise l'hyperbole (exagération) pour faire valoir son point de vue. Sa figure de discours concernant le fait de nous couper la main ou de nous couper les yeux souligne la gravité du péché sexuel commis dans le cœur.

Divorce et remariage: le mot divorce dans le contexte juif ne voulait pas dire ce qu'il fait aujourd'hui. Cela ne signifie pas la fin du mariage. Il s'agit d'un homme qui a renvoyé sa femme et lui a fait quitter la maison. Le résultat de son licenciement serait qu'elle aurait besoin de se remarier ou de se prostituer, ce qui signifierait qu'elle commetttrait un adultère, alors Jésus dit que ce serait un péché pour le mari de mettre sa femme dans cette situation. Et puis, il souligne que le mariage est permanent.

«Que votre « oui »signifie « oui »et votre « non »signifie « non ». Tout ce qui vient du mal vient du mal» (Mt. 5:37). Ne jurez pas et ne faites pas de serments précipités. Les Juifs, à l'époque de Jésus, avaient créé la coutume de faire des serments «légers» par lesquels ils jureraient par des choses saintes. Jésus ne dit pas que nous ne pouvons pas faire un serment, mais il dit que dans des circonstances ordinaires, nous devons parler honnêtement sans utiliser de serment. Nous trouvons dans le Catéchisme: «À la suite de saint Paul, la tradition de l'Église a compris que les paroles de Jésus n'excluaient pas les serments faits pour des raisons graves et justes (par exemple, au tribunal). "Un serment, c'est-à-dire l'invocation du nom divin comme témoin de la vérité, ne peut être prêté qu'en vérité, en jugement et en justice" (CEC 2154). Ces commandements sont difficiles, impossibles sans l'aide de la grâce, mais Jésus nous donne la grâce du Saint-Esprit à travers les sacrements, afin que nous puissions vivre selon ses lois.

Père Scott Murray

February 16, 2020

6th Sunday in Ordinary Time (A)

Our Parish Bulletin

Fulfils, not Abolishes, the Law & Prophets

As we continue through the Sermon on the Mount in this Sunday's Gospel, we come to what are known as the "antitheses". These are statements in which Jesus takes our understanding of God's commandments to a deeper level. Jesus says that He has not come to abolish the Law and the Prophets ("Law and Prophets" was the standard Jewish way of referring to what we now call the Old Testament). The Old Testament was all a preparation for Jesus, and He fulfills it all. Jesus condemns the idea that we can ignore the Old Testament, and He shows that we cannot understand Him unless we also understand the Old Testament. Here, Jesus gives four examples of how the Old Testament laws are a preparation but need to be perfected.

"Whoever is angry with his brother, will be liable to judgment" (Mt. 5:22). Jesus is not condemning the emotion of anger. He is condemning consenting to anger by allowing it to take root in our heart. When we allow anger to take root, then we stew, become resentful, and even hateful. We must pray to forgive and not allow anger to grow within us.

"Everyone who looks at a woman with lust has already committed adultery with her in his heart" (Mt. 5:28). Once again, an emotion isn't a sin, but consenting to lustful thoughts is a sin. When we dwell on our attractions, especially unlawful attractions, and allow them to take root, then we sin. We cannot treat people as objects for our gratification, and our desires must be properly ordered to what is truly good. Jesus uses hyperbole (exaggeration) to make his point. His figure of speech regarding cutting off our hand or cutting out our eye emphasizes the seriousness of sexual sin committed in the heart.

Divorce and remarriage: The word divorce in the Jewish context didn't mean what it does today. It doesn't mean the end of the marriage. It refers to a man dismissing his wife and making her leave the house. The result of dismissing her would be that she would either need to remarry or become a prostitute, either of which would mean that she would commit adultery, so Jesus is saying it would be sinful for the husband to put his wife in that situation. And then, He emphasizes that marriage is permanent.

"Let your 'Yes' mean 'Yes,' and your 'No' mean 'No.' Anything more is from the evil one" (Mt. 5:37) Don't swear and make hasty oaths. Jews, at the time of Jesus, had created the custom of making "light" oaths by which they would swear by holy things. Jesus isn't saying that we can't make an oath, but He is saying that in ordinary circumstances we should speak truthfully without the use of oaths. We find in the Catechism, "Following St. Paul, the tradition of the Church has understood Jesus' words as not excluding oaths made for grave and right reasons (for example, in court). "An oath, that is the invocation of the divine name as a witness to truth, cannot be taken unless in truth, in judgment, and in justice" (CCC 2154).

These commandments are difficult, impossible without the help of Grace, but Jesus does give us the Grace of the Holy Spirit through the Sacraments, so that we can live according to His laws.

Fr. Scott Murray